



Electrabel CoGreen Newsletter
Mai 2017

Cher actionnaire,

Vous l'aurez remarqué immédiatement : cette 11ème newsletter d'Electrabel CoGreen a bénéficié d'un relookage et se présente à vous sous des dehors plus modernes et plus attrayants. Bien sûr, comme d'habitude, vous y trouverez quantité d'informations, notamment sur la production des 17 parcs éoliens CoGreen et la signalisation des éoliennes.

De même, nous profitons de cette newsletter pour inviter nos actionnaires à la prochaine assemblée générale.

Vous souhaitez consulter nos anciens numéros? Il suffit de surfer sur le site web d'Electrabel CoGreen : www.electrabelcogreen.com

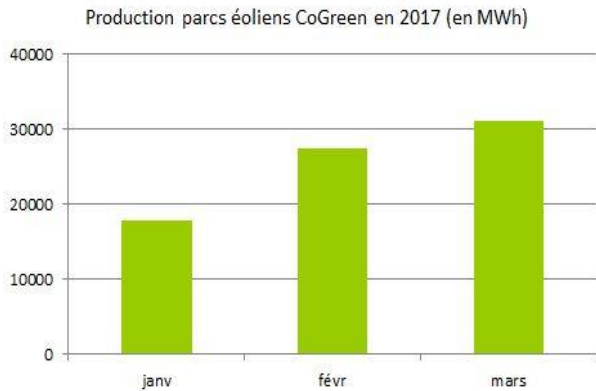
En vous souhaitant une agréable lecture,

Salutations renouvelables,

L'équipe CoGreen



Production d'électricité en 2017



Au cours des trois premiers mois de 2017, les 17 parcs éoliens d'Electrabel CoGreen ont produit 76 000 MWh d'électricité au total, soit la consommation moyenne de 87 000 ménages. C'est surtout le mois de mars qui s'est révélé particulièrement venteux.

Pour connaître, tous les mois, les nouveaux chiffres de production par parc, n'hésitez pas à consulter régulièrement notre site web à l'adresse www.electrabelcogreen.com

Transport d'éoliennes à Beveren

Transporter des éléments d'éoliennes par la route est une entreprise délicate qui demande des conducteurs confirmés.

Il y a deux mois environ, les pales (d'une longueur de 55 mètres) destinées aux turbines du parc éolien d'ENGIE Electrabel à Beveren ont ainsi été acheminées par transport routier spécial depuis le port d'Anvers jusqu'au chantier de Beveren, une opération qui nous a valu plus d'une image impressionnante.

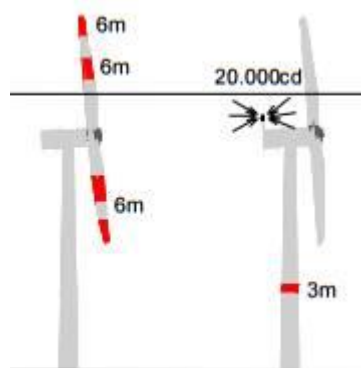


Éoliennes et couleurs : ce qui se cache derrière les bandes de couleur et les feux de balisage

Les bandes de couleur ou les feux lumineux que vous pouvez observer sur les éoliennes forment ce qu'on appelle leur « balisage ». Cette signalisation a pour but de rendre nos éoliennes bien visibles pour le trafic aérien.

Avez-vous déjà remarqué que dans tel parc éolien, les turbines sont dépourvues de balisage, alors que dans tel autre, de nombreux lumignons luisent doucement dans la nuit ? C'est tout à fait normal, car tous les parcs ne doivent pas être pourvus du même balisage, certains pouvant même s'en passer complètement.

La présence et la nature du balisage sont fixées dans le permis d'urbanisme ou le permis d'environnement. Le type de balisage à prévoir dépend de la taille de l'éolienne et de la zone où elle est installée (à proximité d'un terrain d'exercice militaire, d'une autoroute, d'un aérodrome ou d'un aéroport, d'une installation radar, etc.).



Dans les zones sans risque, le balisage n'est pas obligatoire. Pour rendre visible une éolienne de jour, on peut opter pour des bandes rouges apposées sur le mât, les pales et la nacelle, complétées par un feu clignotant blanc placé sur le toit de la nacelle. Pour la signalisation de nuit, on choisira un feu rouge placé sur le mât et un deuxième feu rouge monté sur le toit de la nacelle (ceci afin de ne pas gêner les riverains par des lumières blanches très vives).

L'exploitant veille aussi à ce que les feux des différentes éoliennes d'un même parc clignotent de manière synchrone. Il prévoit également une batterie qui assure la signalisation lumineuse en cas de coupure de courant. De même, dans le cas d'une panne qui ne peut pas être résolue immédiatement, l'équipe de dispatching avertit sans délai les services responsables du contrôle du trafic aérien. La sécurité avant tout !

Lorsqu'un parc éolien composé de turbines d'une hauteur maximale de 150 mètres est installé le long d'une autoroute, on place un feu rouge et un feu blanc sur le toit des nacelles et on appose une bande de couleur rouge sur le mât des éoliennes. Au lieu d'un feu blanc sur la nacelle et une bande rouge sur le mât, on peut également opter pour des bandes de couleur rouge apposées sur les pales afin de donner une plus grande visibilité à l'éolienne de jour. Ce choix appartient à l'exploitant et s'effectue en concertation avec les autorités compétentes.

Panneaux solaires sans souci



À l'heure actuelle, vous pouvez récupérer l'investissement dans une installation solaire en 6 à 10 ans.

Selon les analystes, les panneaux photovoltaïques seront d'ailleurs la solution la meilleur marché pour produire de l'électricité à l'avenir.

Découvrez l'offre solaire d'Engie Electrabel sur <https://services.engie-electrabel.be/fr/panneaux-solaires>

Invitation à l'assemblée générale ordinaire

Le 16 juin 2017

En tant qu'actionnaire, vous êtes cordialement invité à assister à la prochaine assemblée générale ordinaire d'Electrabel CoGreen.

L'assemblée se tiendra le vendredi 16 juin 2017 à 10h00 dans les bâtiments d'ENGIE, boulevard Simon Bolivar 34, 1000 Bruxelles.

Si vous comptez assister à l'assemblée générale, merci de nous avvertir de votre présence avant le 9 juin en envoyant un mail à : info@electrabelcogreen.com

Ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire

1. Rapport du Conseil d'administration relatif à l'exercice 2016
2. Rapport du Commissaire relatif à l'exercice 2016
3. Comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) pour l'exercice 2016 et affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs
5. Décharge à donner au Commissaire
6. Redétermination de la rémunération du Commissaire

À l'issue de l'assemblée générale, nous aurons le plaisir de vous inviter à une présentation sur « l'énergie éolienne en Belgique » donnée par Nico Priem, Head of Project Development au département Renewable Energies Belux.

Pendant l'assemblée générale, différents documents juridiques feront l'objet de commentaires explicatifs. Vous trouverez ces documents sur notre site web www.electrabelcogreen.com.

PLAN D'ACCES